

« Régate des Neiges »

AVIRON DE MER Championnat « EUROMED »

21 & 22 janvier 2023

Régate sur le Léman le *samedi*
Ski de Fond (ou Raquettes) le *dimanche matin*

Programme du samedi / Thonon port des Clerges

- **9h45 réunion des chefs de bord au club**
- **11h15 course 1 SF / J18F / J16F** 4x+ / 2x / 1x
- **12 h Pause**
- **13h30 course 2 SH / J18H / J16H** 4x+ / 2x / 1x
- **14h30 course 3 J14F / J14H / Para** 4x+ / 2x
- **15h30 course 4 SM/J18M /J16M** 4x+ /4+ / 2x

Formule

samedi dans une Auberge
soirée fondue « moitié-moitié » charcuteries dessert
animation « Brut de Fleur »

dimanche matin au Col des Moises
ski de fond ou raquette
matériel mis à disposition
avant de se quitter casse-croûte aux « Diots »

prix par personne : 50 euros tout compris

réservations et paiements avant le lundi 16 janvier cette offre sera liée aux règles de protocole en vigueur à cette date

RENSEIGNEMENTS

Claude DUBOULOZ

port +33 684 758 188

fixe +33 450 701 090

+33 450 703 500

courriel chef@auberge-anthy.com

info@avironthonon.com

adresse règlement package :

Claude DUBOULOZ

« régates des neiges »

Auberge d'Anthy

2, rue des écoles

74 200 ANTHY sur Léman

HEBERGEMENT

IBIS Budget

13bis, avenue de la Grangette 74 200 THONON les Bains

www.ibisbudgetthonon.com

Réservation en direct **tél : 0033 (0)892700317**

précisez votre participation à la Régate des Neiges auprès du réceptionniste.

ENGAGEMENTS

- Internet avironfrance.asso.fr (espace club)
- Ouverture des engagements : lundi 26 décembre 2022 dès 07h00
- Clôture des engagements : lundi 16 janvier 2023 à 22h00.
- Droits d'engagement : néant.

DIRECTEUR DE COURSE Claude DUBOULOZ

ARBITRAGE Président de Jury à *définir*
il fera respecter le Code des Régates en Mer de la FFA

ACCUEIL et EMARGEMENT dès 9h00 au Club d'Aviron de Thonon port des Clerges

REUNION DES DELEGUES ET DES CHEFS DE BORD à 9h45 au Club d'Aviron

PARCOURS unique, 6 000 mètres en deux tours un plan remis à chaque Chef de Bord.

METEO si les conditions météo l'exigent, et en accord avec le Jury,
les organisateurs pourront modifier le parcours ou annuler la compétition.

INDEMNITES aucune indemnité de déplacement pour les participants.

LICENCES être en règle avec la licence « A » F.F.A. 2023.

SERVICE MEDICAL un service médical sera assuré.

SECURITE la sécurité sur l'eau sera organisée par le CAT avec l'aide des Sections de Sauvetage de Thonon et Sciez, le Club de Plongée de Thonon et la FF2S.
Les compétiteurs devront se conformer aux consignes données par les organisateurs.

MAILLOTS chaque concurrent doit courir sous les couleurs de son club
les barreaux se préviendront du froid.

Prêt de MATERIEL contacter Sergueï GUERACHTCHENKO au 06 63 42 12 73

ASSURANCES chaque association assurera son matériel. Pour le matériel de prêt, en cas de détérioration, l'emprunteur s'acquittera à minima de la franchise.

CONFORMITE DES BATEAUX

les bateaux doivent être conformes au code de Régates en Mer,
homologués en 6ème catégorie et porter leur numéro d'immatriculation FFA
chaque bateau doit être équipé :

- O d'un bout de remorquage d'un diamètre d'au moins 8 mm et d'une longueur supérieure à 10 mètres
- O d'un taquet permettant le remorquage
- O d'un gilet accessible par personne embarquée
- O d'une écope dans le cas de bateau non-auto-videur

ACCES AU PORT DES CLERGES ET PLAN DE CIRCULATION

sur demande au CAT.

RECEPTION DES ATTELAGES

STATIONNEMENT DES YOLES ET DES REMORQUES

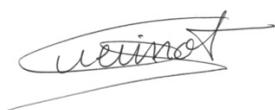
dès 8h00, club d'aviron, port des Clerges
possibilité d'arriver la veille, parking au club (prévenir !).

AFFICHAGE DES INFORMATIONS club d'Aviron

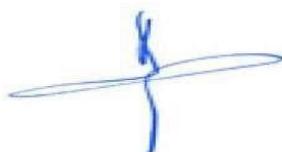
RESULTATS ils seront proclamés à l'issue des épreuves et transmis aux sections
suivi des courses sur CrewTimer

HEBERGEMENT à la charge de chaque participant.

Président Ligue AURA
Stéphane Guérinot



Président du CA Thonon
Claude Dubouloz



PCRA AURA
Alex Mazoyer



Un grand merci à tous nos partenaires !